

AIR GLACIERS SA UN PLAN SOCIAL EN FAVEUR DU PERSONNEL

Air Glaciers SA a annoncé ce soir sa volonté de procéder à une importante restructuration de la société. Le personnel est fortement touché puisque le Conseil d'administration envisage le licenciement d'une soixantaine de personnes au maximum sur 146 employés.


La procédure de licenciement collectif a d'ores et déjà commencé puisque la société a annoncé ses intentions à l'Office cantonal du travail.

Le personnel a, quant à lui, été informé de son sort par visioconférence collective le 5 mai au soir. Il s'agit d'un gros coup dur pour les employés qui se trouvent déjà en situation d'incertitude liée à la crise sanitaire. Un délai au 20 mai 2020 a été octroyé pour fournir des propositions permettant d'éviter les licenciements ou d'en limiter le nombre, ainsi que d'en atténuer les effets économiques.

Dans cas de figure, la législation en matière de licenciement collectif n'impose malheureusement pas à Air Glaciers SA la conclusion d'un plan social. C'est pourquoi une mobilisation massive des employés dans le processus de négociation est capital. Les SCIV ont d'ores et déjà contacté le conseil d'administration d'Air Glaciers SA et entendent tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts des employés.

Toutes les personnes désireuses de se faire représenter sont appelées à se manifester le plus rapidement possible par email à l'adresse info@sciv.ch.

Renseignements complémentaires
Bernard Tissières, Coordinateur

 079/416.22.58